

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

Le 11 janvier 2023,
par vidéoconférence « Teams »

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Le président du comité déclare la séance ouverte à 16 h 42 et procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Titre	Nom
Membres du Comité	
Conseillères scolaires membres du Comité	Michelle Mailloux Chantal Couture Rancourt
Service de toxicomanie Cochrane-Sud inc.	Nadia Bromley
Services de counselling Hearst-Kapusking - Smooth Rock Falls	Simon Dubosq
Centre de ressources Cochrane Temiskaming	Lisa Drobny
Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario	Myriam Génier
Personnes ressources	
Agent de supervision	Jérémy Lepage
Directrice des Services à l'élève	Dinah Charland
Secrétaire de séance	Nicole Dion

Sont absentes :

Service à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario	Monique Levesque
Membres représentant les parents	Christine Séguin Geneviève Bureau

2. PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

J. Lepage, agent de supervision, récite la prière d'ouverture et le président du Comité procède à la reconnaissance du territoire traditionnel des peuples Anishinaabe du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RECOMMANDATION 01 (interne)

Proposée par : M. Génier
Appuyée par : L. Drobny

QUE soit adopté tel que présenté l'ordre du jour de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 11 janvier 2023.

Adoptée

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts de la part d'un membre du Comité n'est soulevée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 7 décembre 2022

RECOMMANDATION 02 (interne)

Proposée par : L. Drobny
Appuyée par : N. Bromley

QUE soit adopté tel que présenté le procès-verbal de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 7 décembre 2022.

Adoptée

6. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 7 décembre 2022.

Aucune question n'est soulevée sur le procès-verbal.

7. ÉTUDE DES POLITIQUES

7.1 Points de recommandation

Sans objet.

7.2 Points de consultation

Sans objet.

8. COMMUNICATION ET APPUI

8.1 Mise à jour du guide de gestion du CCED

Le guide de gestion du CCED est présenté en soulignant les mises à jour découlant de la réunion inaugurale et organisationnelle du Conseil élu de novembre 2022 en ce qui concerne la membriété du Comité. La durée du mandat des membres du CCED a été renouvelée jusqu'en novembre 2026.

8.2 Allocation de la somme liée à l'incidence spéciale (SIS)

La note portant sur la soumission des demandes SIS au ministère de l'Éducation en décembre 2022 est présentée. On fait référence à la pyramide d'intervention des Services à l'élève pour répondre à une question d'un membre du Comité concernant les critères qui font qu'un ou une élève nécessite l'équivalent de plus de deux personnes de soutien à temps plein, permettant ainsi au Conseil de faire demande pour du financement au titre de la SIS. Ces élèves sont plutôt classés dans la section rouge de la pyramide qui regroupe les élèves identifiés par CIPR nécessitant des interventions intensives et prolongées, souvent par des professionnels du domaine de la santé d'agences externes, et qui sont à l'horaire de l'enseignant ou l'enseignante ressource en enfance en difficulté (ERÉED) de l'école. J. Lepage précise que cette subvention du Ministère aide à réduire le déficit budgétaire, mais ne le comble pas. Le travail de l'équipe des Services à l'élève dans la préparation des trousseaux des demandes SIS est souligné.

8.3 Processus de dotation

Le processus de dotation des aides-enseignants et aides-enseignantes pour l'année 2023-2024 est expliqué. L'outil de dotation sera utilisé par le personnel de l'école et de l'équipe des Services à l'élève (SAE) afin d'identifier les besoins des élèves en attribuant une cote de 1 à 3 en suivant des critères très spécifiques. Une moyenne sera ensuite générée à l'aide d'une formule pour déterminer où l'élève se situe sur la pyramide d'intervention, ce qui permettra d'identifier les services et le temps requis pour appuyer l'élève. À la demande des directions d'école, l'outil a été modifié légèrement depuis l'année dernière pour ajouter la programmation AVIS et la classe distincte à la liste des critères. Un comité de direction examinera la liste des critères et, lorsque l'outil sera prêt, les conseillères SAE feront la tournée des écoles pour revoir le profil EED de l'école et cibler les élèves qui devraient être dans l'outil de dotation. Dans certains cas, les orthophonistes, les spécialistes en ACA et les TES seront consultés lors du processus. On ajoute que le Conseil se réserve une banque de personnel de soutien non attribuée en prévision des besoins potentiels des nouvelles inscriptions à la maternelle. Une note de service sera acheminée aux écoles qui accueillent des élèves de la maternelle avisant le personnel de communiquer avec la conseillère SAE de leur région lorsqu'ils ou elles soupçonnent qu'un ou une élève nécessitera des services d'appui en septembre. Une étude de besoins sera faite par la suite afin de déterminer les besoins spécifiques de l'élève.

8.4 Plan de travail annuel

Le plan de travail annuel du CCED est reçu.

RECOMMANDATION 03 (interne)

Proposée par : M. Mailloux

Appuyée par : N. Bromley

QUE soient reçus les points d'information sous l'article « Communication et appui » tels que présentés au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 11 janvier 2023.

Adoptée



9. LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION 04 (interne)

Proposée par : M. Mailloux
Appuyée par : N. Bromley

QUE la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 11 janvier 2023 soit levée à 17 h 09.

Adoptée

 _____ Président	 _____ Agent de supervision
---	---